

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COBAN

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le 6 avril 2021 à 17 heures 00, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic d'Andernos-les-Bains, sous la présidence de Mme Nathalie LE YONDRE.

Date de la convocation : 31 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 38

Présents : 29

Votants : 34

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, M. MARTINEZ, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, Mme SAULNIER, Mme CALATAYUD, M. POHL, M. BELLIARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme JOLY, M. PERUCHO, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, M. MARTIN, Mme DUBARRY, M. BAGNERES, Mme MARENZONI, M. MANO, M. FRANCOIS

Pouvoirs :
M. DANÉY à Mme LE YONDRE
M. CHAMBOLLE à Mme CHAIGNEAU
Mme CHAPPARD à Mme BANOS
Mme GUILLERM à M. MARTIN
Mme BATS à M. MARTINEZ
M. RECAPET à Mme CALATAYUD

Absents :
Mme BRISSET
M. DUBOURDIEU
Mme CAZAUX

Secrétaire de séance : M. MARLY

Madame Nathalie LE YONDRE, vice-Présidente de la COBAN, expose que l'arrêté des comptes 2020 de la Collectivité est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos, après production, par le Comptable, du compte de gestion.

Le compte administratif permet la détermination des résultats de l'exercice : celui de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser repris dans le Budget primitif 2021 de la Communauté d'Agglomération.

Le compte administratif 2020 du budget principal de la COBAN fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
Total recettes	40 543 343,21
Total dépenses	<u>-38 817 805,74</u>
Solde d'exécution 2020	1 725 537,47
Résultat 2019 reporté	<u>7 036 066,36</u>
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	+ 8 761 603,83
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
Total recettes	6 999 391,60
Total dépenses	<u>-5 562 594,64</u>
Solde d'exécution 2020	1 436 796,96
Résultat 2019 reporté	<u>902 304,46</u>
	2 339
Résultat cumulé de la section d'investissement	101,42
RESULTAT GLOBAL 2020 (en €) hors RAR	+ 11 100 705,25

RESTES A REALISER d'INVESTISSEMENT A REPORTER EN 2021 (en €)	
Total recettes	1 260 501,11
Total dépenses	-1 999 658,13
Solde RAR	-739 157,02

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances publiques » du 17 mars 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 mars 2021,

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 du budget principal de la COBAN, pour un montant de **+ 8 761 603,83 €**, lequel fera l'objet d'une reprise sur la section d'exploitation dans le Budget primitif 2021,
- **APPROUVER** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2020 du budget principal de la COBAN pour un montant de **2 339 101,42 €**, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2021,
- **CONSTATER** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - **739 157,02 €** qui seront intégrés au Budget Primitif 2021,
- **ARRETER** le compte administratif 2020 du Budget principal de la COBAN.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 du budget principal de la COBAN, pour un montant de + 8 761 603,83 €, lequel fera l'objet d'une reprise sur la section d'exploitation dans le Budget primitif 2021,***
- ***APPROUVE le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2020 du budget principal de la COBAN pour un montant de 2 339 101,42 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2021,***
- ***CONSTATE les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 739 157,02 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2021,***
- ***ARRETE le compte administratif 2020 du Budget principal de la COBAN.***

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LAFON, Commune de Biganos)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le **13 AVR. 2021**

Le Président de la COBAN,



Maire de Biganos
Bruno LAFON

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Accusé de réception en préfecture
 033-243301504-20210414-2021-35-DEL-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2021
 Date de réception préfecture : 14/04/2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

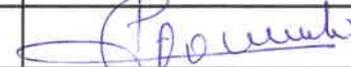
Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 34
 VOTES :
 Pour : 34
 Contre : 0
 Abstentions : 1

Date de convocation : 31/03/2021

Présenté par (1) Le Président.
 A Andernos-les-Bains, le 06/04/2021
 Le Président




Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 ordinaire. A Andernos-les-Bains, le 06/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BAGNERES Didier	
BANOS Sophie	
BATS Maylis	
BELLIARD Patrick	
BOURSIER Patrick	
BRISSET Catherine	
BRUDY Karen	
CALATAYUD Stéphanie	
CAZAUX Annie	
CHAIGNEAU Anne	
CHAMBOLLE Renaud	
CHAPPARD Corinne	
CHAUVET Pascal	
DANEY Xavier	
DE GONNEVILLE Philippe	
DEVOS Alain	
DUBARRY Dominique	
DUBOURDIEU Henri	
FRANCOIS Daniel	
GALLANT Aude	
GUIGNARD de BRECHARD Laetitia	

Accusé de réception en préfecture

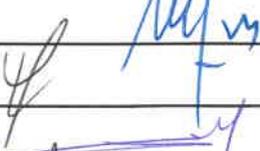
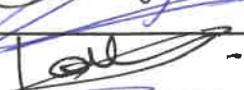
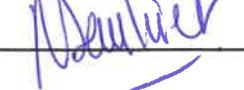
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

1504-20210414-2021-35 DEL-DE

Date de télétransmission : 14/04/2021

Date de réception préfecture : 14/04/2021

IV
D2

GUILLERM Catherine	
JOLY Nathalie	
LAFON Bruno	
LARRUE Marie	
LE YONDRE Nathalie	
MANO Alain	
MARENZONI Monique	
MARLY Gabriel	
MARTIN François	
MARTINEZ Manuel	
PAIN Cédric	
PERUCHO Jean-Charles René	
POHL Philippe	
RECAPET David	
ROSAZZA Jean-Yves	
ROSSIGNOL Thierry	
SAULNIER Nelly	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.